



PRÉFET DE L'ORNE

Contact presse :

Bureau de la Communication

Interministérielle

02.33.80.62.05

[pref-phase de mise en œuvre](#)

Alençon, 1^{er} juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fortes chaleurs : Des précautions pour les personnes qui travaillent à l'extérieur

Les températures attendues dans les heures et jours qui viennent doivent engager les employeurs à prendre des précautions pour protéger les salariés exposés aux risques induits par les fortes chaleurs.

A cette fin, il est recommandé d'aménager les horaires des personnels travaillant à l'extérieur, de prévoir des abris à l'ombre ou climatisés et de fournir des moyens suffisants pour qu'ils puissent s'hydrater régulièrement. Les salariés doivent par ailleurs être informés des risques d'une exposition prolongée à la chaleur et incités à observer un comportement adapté.

**Pour toute information : (UT Orne DIRECCTE) service inspection
tel :02.33.82.54.00**